



Objet : Acceptation des dons du Rotary Club de Versailles pour le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles

Le Bureau,

Légalement réuni sous la présidence de M.de Mazières le 07 septembre 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération N° 2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire ;

Considérant la participation d'élèves chanteurs et musiciens solistes, de comédiens et d'un ensemble instrumental du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles à la production de l'opéra « Les Noces de Figaro » de W.A. Mozart, dans une mise en scène de Jean-Daniel Laval, dont trois représentations ont été données au Théâtre Montansier les 4, 5 et 6 février 2010 ;

Considérant qu'une des représentations est réservée aux membres du Rotary Club de Versailles et à leurs invités ;

Considérant les dons de 2.000 € et 2.500 € envisagés en remerciement par le Rotary Club de Versailles au Conservatoire à rayonnement régional de Versailles, pour que ces sommes soient utilisées pour l'acquisition d'instruments de musique destinés à être prêtés aux élèves ;

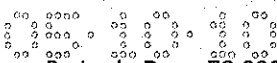
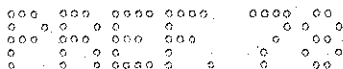
Que l'acceptation de ces dons est subordonnée à une décision du bureau communautaire ;

Décide

Article 1 - d'autoriser Monsieur le Président à accepter ces dons ;

Article 2 - dit que la recette est inscrite au budget de la communauté d'agglomération, chapitre 77 « produits exceptionnels », nature 7713 « produits exceptionnels - libéralités reçues » ;

Article 3 - Dit que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Article 4 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Versailles Municipale.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **01 OCT 2010**

Le Président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

